



## 77 milliards d'euros...

Bernard Arnault est toujours le plus riche des Français. Il devient la troisième fortune mondiale. De 29 milliards en 2015. Bernard s'est donc engraisé de 48 milliards en 4 ans. Soit une moyenne de 12 milliards/an ou **1 milliard/mois**.

*Au fait, il manquerait 2.2 milliards dans les caisses de retraites !*

### L'EDITO

#### Faut pas croire que

#### les Retraités sont tous atteints d'amnésie ou de gâtisme

« L'euro a contribué à plutôt bien protéger le pouvoir d'achat des Français. » C'est ce qu'a déclaré le gouverneur de la Banque de France. Et pour cause. la perception des Français est bien différente.

Un sondage paru en 2018 indique que 66 % des Français estiment que leur pouvoir d'achat a baissé en 2018, et 57 % des sondés pensent qu'il va continuer de baisser. Et pour la première fois depuis la guerre, le pouvoir d'achat des Français a décliné ou stagné sur une très longue période, notamment pour les revenus bas et moyens.

L'augmentation des dépenses contraintes le confirme. Qualifiées de « dépenses pré engagées » par l'Insee, ces dépenses sont liées au logement (loyer, électricité, gaz, eau), aux abonnements (assurances, téléphonie, télévision, Internet), aux frais de cantine, etc. Celles-ci ont beaucoup augmenté durant ces dernières décennies. cette différence de ressenti.

Selon l'Insee, le poids de ces dépenses est passé de 13 % environ du revenu disponible (revenu à disposition des ménages après retranchement des impôts et cotisations) dans les années 1960, à près de 30 % en 2016. Ce qui ne laisse aujourd'hui que 70 % de dépenses à disposition des Français, auxquelles il faut ajouter les dépenses liées à l'alimentation et aux transports, notamment l'essence. Des dépenses qui fluctuent d'un mois à l'autre et qui pèsent beaucoup sur le porte-monnaie des Français.

#### Reversion, mon œil !

Le Haut-commissaire à la réforme des retraites commence à préciser son projet en matière de pension de réversion et, comme le redoutait la CGT, de nombreux reculs sont au programme.

En effet, il veut **décaler l'âge d'accès à la pension de réversion** en imposant une double condition : avoir au minimum 62 ans et être déjà retraité.

**Ce recul s'appliquerait à tous les régimes de retraite existants (public, privé).**

C'est aussi un bouleversement total de logique, les pensions de réversion visant actuellement encore à compenser les inégalités de salaire et de carrière entre les femmes et les hommes.

Alors que l'écart entre les pensions de retraite des femmes et des hommes est de près de 40%, ce dernier tombe à 25%, si on inclut la pension de réversion. Demain, dans la logique du système Macron, s'il n'y a plus de compensation, plus de solidarité, plus question de maintenir le niveau de vie du conjoint survivant. Il s'agit juste d'assurer un minimum pour celui des deux qui a la plus petite pension.

Alors, les retraités actuels toujours pas concernés par la future loi?

La CGT propose, une pension de réversion égale à 75 % pour tous les régimes, sans condition d'âge ou de plafond de revenu et ouverte aux couples mariés ou pacsés.

**Pour gagner et faire barrage au projet gouvernemental, il nous faudra toutes et tous nous mobiliser, actifs, retraitables et retraités ENSEMBLES !**

## La soupe est bonne.

### Pourquoi ne pas se resservir ?

Alors que le retour des autoroutes dans le giron de l'Etat En France, plus de trois quarts du réseau autoroutier est privé, soit environ 9 000 km sur 11 600 km le président de l'AFSA Association des sociétés française d'autoroutes lui y est prêt : « "chaque fois que l'Etat décidera de transformer son réseau de routes nationales en autoroutes concédées, les sociétés d'autoroutes répondront présent". » le gouvernement recherche un milliard d'euros par an pour un plan de sauvegarde des routes.

LES SOCIÉTÉS D'AUTOROUTES FONT PRESSION POUR LA PRIVATISATION DE CERTAINES ROUTES NATIONALES



## Quand faire votre déclaration de revenus ?

La mise en place du prélèvement à la source en janvier ne vous épargne pas de remplir votre déclaration de revenus ! Vous déclarez au printemps vos revenus 2018, ce qui permettra à l'administration fiscale d'éventuellement corriger votre taux de prélèvement à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

### DECLARATION 2019 / LE CALENDRIER

AVRIL	10 Avril	Ouverture de <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>
MAI	16 Mai	Date limite de déclaration PAPIER (contribuables sans accès à internet)
	21 Mai	Date limite déclaration en ligne (Départements du 01 au 19)
	28 Mai	Date limite déclaration en ligne (Départements du 20 au 49)
JUIN	4 Juin	Date limite déclaration en ligne (Départements du 50 au 976)

[Pour un savoir plus : Achète la VO Impôts !](#)

Ils nous répètent en boucle qu'on ne peut pas mettre en place la TVA à 0% sur les produits de 1<sup>ère</sup> nécessité car la grande distribution ne le répercuterait pas. Et on ne pourrait pas commencer par l'électricité, le gaz et les transports en commun ?

**Avec la  
Section syndicale  
des Retraités**

**Retraités - Retraitables MOBILISONS-NOUS**

**Pour INTERPELLER  
la DIRECTION de La Poste 13**

**Tous ENSEMBLE revendiquons :**

- suivi post-professionnel avec reconnaissance et prise en charge des maladies d'origine professionnelle
- accès à la restauration dans les mêmes conditions que les actifs
- participation des ex-employeurs au minimum à 50% de la complémentaire santé
- participation dans les mêmes conditions que les actifs à l'abonnement téléphonique, Internet, la fibre...
- la gratuité de la carte bleue ou des offres groupées (CB, assurance alliatys, ...)
- une augmentation du budget employeur au CSE (CCUES) et COGAS pour les activités

## EHPAD : À QUAND DES MESURES CONCRÈTES ?

La situation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) continue à inquiéter les milieux professionnels, les personnes âgées et les familles qui s'alarment à juste titre de l'absence de réponses concrètes permettant d'accompagner correctement les résidents et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des personnels.

En effet la mise en place de la convergence des tarifs dépendance et soins et des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) conclus pour 5 ans, les sous-effectifs unanimement reconnus, la baisse des dotations sont autant de facteurs qui dégradent les conditions de travail et qui nuisent à la qualité du service et du bien-être des résidents.

Cela conduit de fait, malgré les efforts de bienveillance des salariés, à une maltraitance institutionnelle excluant les possibilités de soins individualisés et à l'irrespect de la dignité des personnes âgées, entre autres par la sélection des soins à prodiguer.

Enfin, alors que dès 2006 une mission d'évaluation de l'Assemblée Nationale avait estimé que l'affectation des amortissements à la section hébergement ne se justifiait pas, il est anormal qu'aucune mesure n'ait été prise pour qu'ils soient à la charge des collectivités et non des usagers comme tout équipement collectif (écoles, collèges, lycées, terrains de sport, etc.).

De plus le nombre d'EHPAD privés à but lucratif, dont les ouvertures paraissent bénéficier de la bienveillance des Agence Régionales de Santé, ne cesse d'augmenter au détriment du nombre des EHPAD publics dont le parc ne s'accroît plus alors qu'il faudrait en ouvrir de nouveaux.

Pour que des séjours en EHPAD soient de qualité, pour la mise en œuvre de réelles démarches de prévention de l'aggravation de la perte d'autonomie, pour un accompagnement bienveillant et le respect de la dignité des résidents nous demandons :

- 1/ Au minimum, la mise en œuvre de la préconisation du rapport de l'assemblée nationale à savoir un-e salarié-e par résident-e (60 soignants-es pour 100 lits)
- 2/ La formation, ainsi que la revalorisation des rémunérations et des perspectives de carrière des personnels,
- 3/ L'abrogation de la convergence tarifaire et l'augmentation des dotations à hauteur des besoins,
- 4/ La prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale dans le cadre de la solidarité nationale et d'un Service Public de l'autonomie.
- 5/ L'application d'une diminution significative du reste à charge, considérant notamment que les amortissements ne doivent pas être retenus pour le calcul du tarif hébergement, mais supportés par la collectivité départementale.
- 6/ Que les Départements, qui ont la compétence « action sociale » reçoivent de l'Etat leur dû : des fonds de concours à hauteur des besoins, à commencer par le financement à 50 % de l'APA via la CNSA.

## Ailleurs dans le Monde.

### SANS UN MORT, SANS AFFRONTEMENT...

Après la démission de Bouteflika.

«Nous l'avons fait !, riait un manifestant. Nous avons réussi, sans un mort, sans un affrontement, sans une vitrine cassée! On a gagné notre liberté. Le sentiment ici, c'est que le peuple algérien a repris son destin en main"» (Silmiya, pacifiste)

Après un mois de contestation exemplaire, les Algériens se réveillent, pour la première fois en 20 ans, sans Abdelaziz Bouteflika à la tête du pays mais ils n'entendent pas baisser la garde et veulent désormais obtenir le départ de tout le « système » au pouvoir.



## LA PLACE DES RETRAITÉS DANS LA SOCIÉTÉ – N° 1

Dès 55 ans, on devient senior, ensuite retraité. Une vie travaillée est une forme de contribution à la collectivité. Une vie retraitée est aussi une contribution multiforme à la collectivité : humaine, économique, sociétale. Le temps subi passe en temps choisi.

Le temps choisi peut s'exprimer en trois cercles concentriques de niveau d'implication :

Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans atteint +27,5 ans pour les femmes et +23,2 ans pour les hommes, autant dire que l'on a affaire à plusieurs générations ou plus exactement strates de retraités : 3e âge, 4e âge, bientôt 5e âge ! Comment pourraient-ils être définis à l'aune d'un modèle standard ? Les stéréotypes sont tenaces : âgisme versus jeunisme, le vieillissement est perçu comme une évolution négative. Charge pour la société ou opportunité ?

En janvier 2018, les personnes de 65 ans et plus représentaient environ 20% de la population de la France. Leur état de santé permet à la très grande majorité d'entre elles de demeurer actif et c'est seulement à partir de 87 ans en moyenne qu'ils peuvent devenir plus vulnérables et souffrir de pathologies de nature à affecter au moins partiellement leur autonomie. En clair, le nombre de retraités susceptibles de s'investir dans des activités multiples est considérable. Les retraités sont actifs et productifs.

## ON CONTINUE LA PRÉPARATION DU 200<sup>ÈME</sup> NUMÉRO

### ET JE M'EN FOUS SI JE « RÉPAPILLE », J'AI PAS ALZHEIMER !



Francis Fournier, Bernard Ghirardi, Richard Wermelinger, Patrick Marti, Marc Barrieu, Daniel Medjar Heaver, Francis Mitrano, Georges Pisson, Roger Pénichon, Noël Sire, Jean Louis Houles ...

### Et ils sont déjà dans le casting du N° 200 Spécial des Post Hier !

Tu as encore le temps. Mais fais vite !

**Racontes-nous ce que tu as fait de TA retraite !**

Quelles passions tu as développé ?

Quel engagement social (hors syndicat) tu assumes dorénavant ?

Quel loisir nouveau as-tu découvert ?

VITE, un petit mot que tu pourras nous adresser via l'adresse postale:

Syndicat FAPT des B du R Section Retraités

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille

Ou un mail : [retraites.cgtposte13@gmail.com](mailto:retraites.cgtposte13@gmail.com)

On t'en remercie d'avance !



**HEURE**  
**MENSUELLE**  
**DES RETRAITES CGT**  
**LA POSTE13**